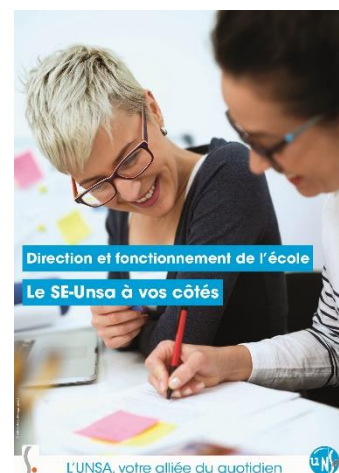


# GROUPE DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL SUR LA DIRECTION D'ECOLE

Jeudi 15 décembre 2022



*Membres présents* : Sylvie Meisse (ADASEN), Sandrine Faure (CPD Formation), Jaël Vieira (IEN St Chamond), Marie-Andrée Perrin, Michaël Dejoint et Claire Cornut (référénts directeurs), un directeur choisi par les IEN, Maëlle Laurent et Bertrand Boiron (SE-Unsa 42), 3 directeurs SNUipp et une directrice FO.

## 1 – Lettre de mission des référents directeurs 2022-2023

Cette lettre de mission a peu évolué par rapport à l'an passé.

L'**objectif premier** était la création d'une lettre d'informations aux directeurs d'écoles, sous format numérique. Les retours du terrain sont positifs même si des améliorations sont possibles. Cette lettre est beaucoup utilisée par les nouveaux directeurs mais également par des collègues plus anciens dans la mission. Chacun semble se l'approprier selon son école et ses besoins.

Le **deuxième objectif** des référents directeurs départementaux était l'actualisation du site direction (<https://direction42.edu.ac-lyon.fr/spip/>). L'un des objectifs de cette année 2022-2023 sera de parvenir à une mutualisation des différents documents créés et utilisés par les directrices et directeurs de la Loire.

**Bilan** : Les collègues font part d'une grande réactivité des directeurs référents, que ce soit par mail ou par téléphone. Les circonscriptions ont également participé à cette réussite, en les présentant aux réunions de directeurs. Pour cette année scolaire, des réflexions sur le déploiement des référents directeurs dans les circonscriptions est à l'étude.

Les IEN ont également fait remonter des demandes du terrain en proposant la création de documents et outils. Les collègues référents directeurs continuent de s'emparer de ces idées afin d'enrichir les propositions d'aides.

## 2 – Mise en place des échanges de pratiques

Le principe repose sur le choix d'une thématique précise et proposée sur trois temps méridiens différents (au cours de la même semaine) : sur place ou en visio de 12h - 13h, selon la disponibilité des collègues directeurs du département.

- Livret de rentrée : juin 2022
- Café-parents : novembre/décembre 2022
- **Ecole inclusive : 3 au 17 mars 2023**
- **Gestion ONDE : 22 au 26 mai 2023**



## Problématiques soulevées :

1. Ecoles de 1 à 3 classes qui doivent s'inscrire sur un temps méridien car ils sont en classe le reste de la journée.
2. Va-t-on recevoir des ordres de mission si on se déplace pour ces échanges de pratiques ?
3. Continuer sur du bénévolat ou permettre aux collègues de déduire ces temps des 108h ?

Bilan : La plupart des collègues se connecte en visio. C'est un format pratique mais qui ne remplace pas le lien direct. De plus, toutes les écoles ne sont pas équipées en outils numériques performants (webcam,...).

**Le SE-Unsa 42 a demandé que ces heures d'échanges de pratiques ainsi que les réunions de directeurs puissent enfin être déductibles des 18h de formation ou des 108h d'ORS. Une réponse écrite et claire devrait bientôt être envoyée par l'administration après accord de Mme Petit, IA-Dasen par intérim.**

## 3 – Questions diverses

### Evaluation d'écoles

Elles ont débuté dans notre département. Une demi-journée de formation (17/11/2022) a eu lieu pour les **évaluateurs externes** (75 personnels concernés) pour élaborer un calendrier au sein de chaque groupe d'évaluateurs.

**Le SE-Unsa a demandé si une rémunération était prévue pour les évaluateurs externes.** Mme Meisse (Adjointe-Dasen) a répondu par la négative mais elle a indiqué avoir transmis cette problématique au niveau académique.

Dans chaque groupe d'évaluateurs, il y a **5 personnes** parmi : IEN / CPC ou CPD / directeurs écoles complètement déchargés / principaux adjoints de collège / référents directeurs / personnels DSDEN / personnels DIVEL.

**Chaque équipe sera maintenue 2 ans** si possible. Il n'est pas possible concrètement de faire toutes les évaluations (environ 4 par an) dans une même équipe : le travail est partagé. Chaque groupe d'évaluateurs pourra évoluer en petites équipes de trois personnes afin qu'un évaluateur n'ait à évaluer qu'une ou deux écoles.

**Le SE-Unsa a demandé que toutes les équipes d'écoles évaluées soient contactées le plus rapidement possible par les évaluateurs externes, ce qui n'est encore pas le cas partout.**

**Le SE-Unsa a également proposé d'inviter des directeurs évalués cette année lors du GT du mois de juin pour entendre leur expérience sur ces évaluations d'école. Cela permettra de proposer des améliorations concrètes pour l'année 2.**



## Liste d'aptitude à la direction

L'année 2022-2023 est une année de transition puisque nous sommes en attente d'un décret d'application suite à la note de service du Ministère du 22 octobre dernier.

Nouveau fonctionnement pour être inscrit sur la liste d'aptitude à la direction: avoir 3 ans d'ancienneté comme enseignant puis obtenir un avis favorable de la commission puis suivre une formation de 3 semaines avant la prise de poste et donc avant le mouvement. Attention, plusieurs dérogations existent : faisant fonction, expérience de direction auparavant, etc. N'hésitez pas à nous questionner si nécessaire : [42@se-unsa.org](mailto:42@se-unsa.org)

- 3 semaines de formation avant le mouvement (mars)
- 2 semaines et demi après (la première année de direction) pour aide à la prise de fonction
- 28 jours au total : mercredis inclus

Une réunion entre les responsables académiques aura lieu le 04 janvier sur le contenu de la formation.



Pour l'instant, 79 collègues ont demandé leur inscription sur la liste d'aptitude cette année.

**Le SE-Unsa a indiqué son scepticisme a assuré convenablement le remplacement de ces collègues amenés à suivre un stage durant 3 semaines au printemps. La problématique due au manque de remplaçants, risque une nouvelle fois, d'éclater au grand jour.**

## Formations des directeurs

- **Formation Initiale "promotion 2021"** : 6 jours de formation en moins par rapport au contenu global - 153h - (25 collègues concernés). en raison de problèmes de remplacements.

- **Formation Initiale "promotion 2022"** : Les 28 collègues concernés ont suivi tous les modules de début d'année (de septembre à décembre). Il leur reste deux sessions de deux jours.

- **Formation Continue** ouverte à tous les directrices et directeurs du département : 10 modules proposés pilotés par 1 IEN + partenaires (SDIS, MGEN ...) pour cette année 2022/2023. Chaque directeur a droit à deux jours de formation par an.

La date limite d'inscription était le 18 septembre, sur M@gistère. Cette année, une notice technique d'inscription a été ajoutée.

## Bilan établi par les responsables de cette formation continue des directeurs :

- ▣ 311 écoles ont consulté le plan de formation
- ▣ 295 écoles sont inscrites
- ▣ 37 écoles ont demandé une aide à l'inscription



▣ **5 écoles ont dépassé le délai d'inscription** (1 inscription a été acceptée après la date butoir en raison d'un arrêt maladie).

▣ **les 10 thématiques proposées pour cette année 2022/2023 sont les suivantes :**

- Droits et devoirs du fonctionnaire
- RGPD et environnement numérique
- Sécurité
- Relations école/famille
- Violence
- Programme pHARe
- PSC1
- Gestion crise
- Gestion de projets
- Gestion stress, pratiques coopératives



### **Décharges directions**

Aucune décharge complémentaire administrative n'a pu être accordée aux directeurs cette année, faute de moyens humains suffisants.

### **Notre école, faisons-la ensemble**

**26 établissements se sont d'ores et déjà engagés cette année** (19 écoles, 4 collèges et 3 lycées dont un privé).

80 sont intéressés mais à plus long terme (an prochain).

Un groupe d'appui départemental va être mis en place : canopé, référents directeurs, CPD, administration ...

*Bertrand BOIRON & Maëlle LAURENT*

*Pour le SE-Unsa 42*